

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

DÉCEMBRE 2023

Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises,
Chers Saint-Martinois,

Il m'était impossible de débiter ce mot sans avoir une pensée émue pour notre regretté Jean-Marie qui nous a quitté en novembre dernier.

Jean-Marie avait servi la commune pendant près de 30 ans. Unanimement, nous retiendrons de lui son dévouement et sa générosité. Un pilier s'en est allé et nous ressentons un grand vide mais comme j'ai pu le dire, Jean-Marie nous a montré un chemin et aujourd'hui c'est à nous qu'il revient, collectivement, de faire vivre cet esprit généreux.

Cet esprit, je l'ai retrouvé avec la joie qu'on lit sur les visages de nos enfants et de nos aînés à l'occasion de l'après-midi qu'ils ont partagé ensemble. Je vous laisse découvrir les photos en page 11 de ce journal.

Lien et partage seront également au cœur du projet culturel 2024 proposé par l'artiste Steren Nui dont vous découvrirez les détails dans les pages intérieures.

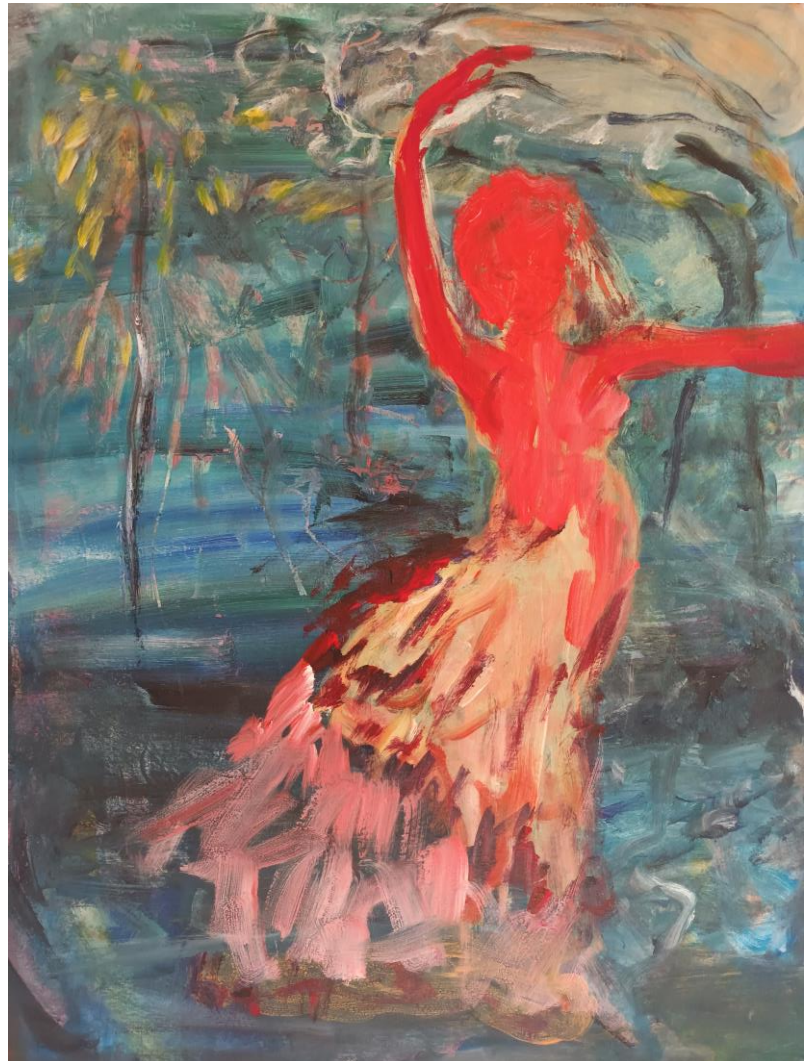
Sur un plan plus pratique, ce dernier trimestre 2023 nous a permis de finaliser quelques dossiers en matière de voirie et d'amélioration énergétique des bâtiments, et d'en lancer, d'autres tels que le grand projet de l'école ou la réhabilitation du système de plomberie de la piscine.

Je terminerai en vous conviant à la cérémonie de vœux qui se tiendra **vendredi 26 janvier à 18h30 à la Chapelle des Pénitents.**

D'ici là je souhaite à chacun de vous de très belles fêtes de Noël et un bon bout d'an.



Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL



« Danser sous l'orage » © Steren Nui

SOMMAIRE

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS.....	3
ÉTAT CIVIL	3
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ	5
LES TRAVAUX DU TRIMESTRE	6
PROJET DE LA NOUVELLE ÉCOLE.....	7
L'ÉCHO DE LA BIBLIO !	8&9
PROJET CULTUREL 2024	10
L'ÉCHO DES ÉCOLES Village & Boisset	11 à 15

Bulletin municipal de la commune de Saint Martin de Castillon édition décembre 2023
Imprimé par nos soins en 300 exemplaires
Téléchargeable en ligne sur le site www.saintmartindecastillon.fr
Directrice de publication et rédaction Charlotte CARBONNEL-Maire et Maggy GRÉGOIRE

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE :

- Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM :

[04 90 04 80 21](tel:0490048021) ou mail contact@sirtom-apt.fr -

Déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92, ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL : [04 90 04 49 70](tel:0490044970) – ou mail contact@paysapt-luberon.fr
(Urgence service des eaux 06 76 98 75 77)

ÉTAT CIVIL



Naissances :

La petite Ava L'HENAFF RIGAUD est née le 7 novembre 2023
Nous adressons toutes nos félicitations à ses parents.

La petite Ellie SANIER-DESIR est née le 18 décembre 2023
Nous adressons toutes nos félicitations à ses parents.

Décès

Madame Jacqueline EGLEM épouse FULCONNIS est décédée le 14 novembre 2023
Nous adressons toutes nos condoléances aux proches de la défunte

Monsieur Christian FUSTINI est décédé le 23 novembre 2023
Nous adressons toutes nos condoléances aux proches du défunt

Monsieur Jean-Marie COLLIN est décédé le 27 novembre 2023
Nous adressons toutes nos condoléances aux proches du défunt



DES SERVICES À VOTRE SERVICE

LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier. « **Le Lien** » est présent à **St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.**

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon aux habitants du territoire ont lieu tous les quinze jours en mairie. Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

LE SERVICE CNI - PASSEPORTS

Depuis son ouverture mi-octobre, le service CNI-PASSEPORT tourne à plein régime. **Ce sont déjà plus de 300 demandes qui ont pu être traitées.** Des usagers nous viennent des quatre coins du canton voire même, pour beaucoup, de l'autre côté de la Durance.



Le service vous accueille sur rendez-vous les :

Lundi : Après-midi

Mardi : Journée

Mercredi : Après-midi

Vendredi : Matin

Que ce soit pour votre première demande ou pour faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport nous vous rappelons quelques modalités essentielles.

- Vous devez faire votre pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS
- Prendre rendez-vous via notre site ou celui de l'ANTS
- Venir munis de photos agréées **de moins de 6 mois.**

Tous les autres détails, titre pour mineur, renouvellement pour vol, etc. et vous sont expliqués sur notre site rubrique Accès Direct => CNI & passeport.

Si vous avez des difficultés avec internet, n'hésitez pas à contacter Marie à l'accueil au 04.90.75.20.08, elle vous guidera avec bienveillance.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 28 septembre 2023



1. **Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2023**

Débats et questions : La délibération ne soulève pas de question le PV est adopté à l'unanimité.

2. **Administration générale : Renouvellement de la convention de mise à disposition de la Chapelle pour Madame Christine SCHULTZ**

NB => Madame Schultz ayant retiré sa demande de mise à disposition de la salle le point est retiré de l'ordre du jour

3. **Administration générale : Foyer Rural : mise à disposition gracieuse d'une salle**

L'Association « Foyer Rural » participe à l'animation de la commune en organisant des manifestations festives et culturelles ponctuelles ainsi que diverses activités permanentes, telles que des ateliers ou des projections, par exemple. Dans le cadre de ses activités, l'association souhaiterait que des cours de boxe puissent être dispensés sur la commune et demande la mise à disposition gracieuse d'une salle, en l'occurrence, la salle de classe inoccupée de l'école du village.

Si le projet aboutit et perdure dans le temps, il conviendra d'établir une convention fixant les modalités de mise à disposition de la salle proposée.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver la mise à disposition à titre gracieux de la salle de classe inoccupée de l'école du village au profit de l'Association « Foyer Rural »,

Débats et questions :

Il est demandé de préciser dans la future convention les éléments suivants : Préciser que la salle ne sera accessible qu'en dehors des heures de classe, que le ménage courant devra être assuré par les bénéficiaires et qu'un seul jeu de clefs sera remis.

Vote => La délibération est adoptée à l'unanimité

4. **Finances : Ligne de trésorerie - Renouvellement**

En octobre 2022, la commune de Saint Martin de Castillon a souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 € auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC. Cette ligne permet : de couvrir les besoins en trésorerie, notamment lorsqu'il s'agit de solder les factures des dépenses d'investissement et de conserver un fonds de roulement de trésorerie jusqu'au paiement des subventions. Le contrat conclu en 2022 arrive à échéance, il vous est proposé de le renouveler.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Décider de renouveler la ligne de trésorerie de 70 000,000 €.

Débats et questions :

Il est demandé à Madame le Maire de tenter de renégocier pour ne pas payer les 200€ de frais de dossier considérant qu'il s'agit d'un renouvellement.

Vote => La délibération est adoptée à l'unanimité

5. **Finances : Résidences secondaires – Taxe d'habitation**

Madame le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article 1407 *ter* du Code général des impôts (CGI), les conseils municipaux des communes situées dans le périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants prévue (TLV) à l'article 232 du CGI, peuvent majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 %, la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Décider de majorer de 30% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Débats et questions :

Madame le Maire précise que c'est le taux actuel qui est majoré de 30% soit un taux qui passerait de 10,90 à 14,17. Madame le Maire précise encore que seuls les locaux à usage d'habitation desdites propriétés entreront dans l'assiette de calcul de cette majoration. À ce stade, les services fiscaux ne sont pas en mesure de proposer de simulation. Le conseiller aux décideurs a indiqué qu'on pouvait raisonnablement estimer que cette majoration pourrait s'appliquer à 80% de l'assiette globale de la THRS.

Vote => La délibération est adoptée à l'unanimité

6. **Finances : Subvention à l'association O.C.C.E**

Les écoles de la commune ont adhéré à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE).

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Décider d'allouer une subvention de 100 € à l'O.C.C.E.

Débats et questions : La délibération ne soulève pas de question. **Vote=>** La délibération est adoptée à l'unanimité



Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Le procès-verbal conseil du 23 novembre sera approuvé lors de la prochaine séance du 21 décembre 2023.

LES TRAVAUX DU TRIMESTRE

La piscine

Nous avons décidé d'entreprendre des travaux d'envergure sur la piscine municipale. En effet, durant les deux saisons précédentes, nous avons dû faire face à d'importantes fuites sur les deux bassins. En 2022, sur les conduites reliant les skimmers au système de filtration et cet été sur celles reliant les pompes aux refouleurs. Ces réparations au coup par coup sont coûteuses, non fiables et génèrent une sur consommation importante d'eau. C'est pourquoi nous avons opté pour la réfection complète de la tuyauterie. Parallèlement nous reprenons aussi le pvc armé du petit bassin, là encore pour répondre à des problèmes d'étanchéité. Le montant total de ces travaux s'élève à 9 496€ HT, hors terrassement. Le terrassement a été réalisé en régie par l'équipe municipale. Ces travaux vont nous permettre de réaliser des économies importantes d'eau et de produits de traitement.



Huisserie de la cantine du village

Durant les vacances de la Toussaint, nous avons procédé au changement des portes de la cantine du village qui donnent sur le réfectoire, la réserve et la cuisine. Les anciennes n'étaient que de « simples volets » laissant passer les courants d'air, comme en témoigne la photo ci-dessous. Là encore, notre objectif dans la réalisation de ces travaux était de faire des économies d'énergie et d'améliorer le confort des usagers, enfants et agents.

Le budget de ces travaux était de 9 092,43€ HT

Nous avons été soutenus par le Conseil Départemental de Vaucluse, au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale sur la part économie d'énergie, et par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, au titre du Fond de Concours.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :



Part Départementale : 6 364,70€ HT



Part Intercommunale : 909,24€ HT

Reste à charge pour la commune : 2 727,73€



Avant



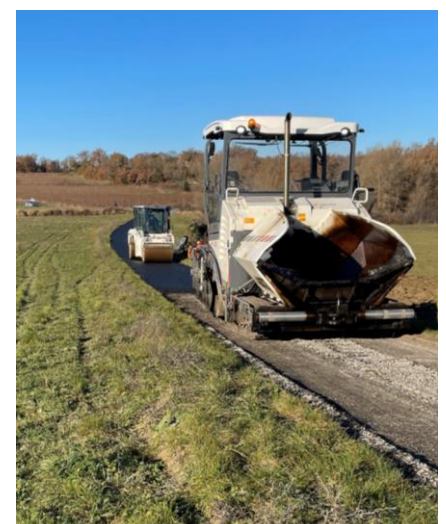
Après

Voirie Glorivette

En ce début décembre, nous avons pu exécuter les travaux de voirie sur la route de Glorivette.

Ces travaux portent sur la réfection 380m de voirie et la reprise complète d'un virage qui s'affaissait.

Le montant total de ces travaux s'élève à 62 957€ HT auquel il faut ajouter 10% de frais d'étude et d'assistances. Sur cette opération, nous également obtenu les soutiens du Département de Vaucluse et de la CCPAL.



PROJET DE LA NOUVELLE ÉCOLE

*Une nouvelle école à St Martin ? Pourquoi ? Où ?
Comment ?*

Telles étaient les questions abordées lors de la réunion publique du 18 octobre dernier.

Notre réflexion est partie du constat que l'école actuelle, située en contrebas du village dans l'épingle de la D48, souffre de mouvements de terrains qui provoquent des fissurations importantes. Bâtie en 1957, elle a de très mauvaises performances énergétiques (menuiseries simple vitrage, chauffage au fioul) ce qui entraîne des dépenses élevées en hiver, mais aussi un inconfort en été pour les élèves et enseignants.

Des études ont été menées pour envisager une réfection complète du bâtiment existant. Il s'avère que ces opérations seraient onéreuses et sans garantie de long terme sur la stabilité. C'est pourquoi nous avons décidé de la construction d'un nouveau site, à proximité du restaurant scolaire. Cette proximité nous permettra entre autres de mutualiser les systèmes de chauffage entre les deux bâtiments. Le rapprochement de l'école du restaurant répondra aussi à une question de sécurité pour nos enfants qui font, tous les jours, le trajet à pied en bord de route.

Le schéma de principe présenté ci-dessus, vous permettra d'évaluer l'emprise des futures constructions, à l'échelle, sur l'espace des Aires.

La municipalité est pleinement consciente de l'importance de ce site pour la vie commune. C'est pourquoi nous avons donné comme consigne de préserver au maximum les espaces de jeu et de pique-nique. Lors de la réunion publique, vous avez été un certain nombre à montrer un intérêt pour que l'on travaille à une mutualisation des espaces des futurs cours et salle de motricité en dehors des temps scolaires. Cette volonté a été prise en compte. Dans ce cadre, nous envisageons la création d'un groupe de travail ouvert aux habitants. Cet élément sera mis au cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre. Nous reviendrons vers vous dès que les conditions précises de constitution de ce groupe de travail seront définies, c'est-à-dire au retour des candidatures de maîtrise d'œuvre.



Quel avenir pour l'ancien site ?

Création d'un parking Sur le site de l'école actuelle



**Nombre de places
(estimation) :**

Entre 40 et 45 places,
dont 1 PMR

Nous nous sommes engagés, notamment auprès des compagnies d'assurances, à ce que l'ancienne école soit démolie et que nous n'érigions aucune autre construction à la place, considérant l'instabilité particulièrement forte de cette partie de la parcelle. Le second bâtiment, ancien logement de l'instituteur, étant, quant à lui, moins touché par les mouvements de terrain, pourra être conservé. Nous devons là aussi mener une réflexion sur son usage à long terme mais cette réflexion sera à conduire dans un second temps. Enfin, nous envisageons la création de places stationnements, ce qui pourra apporter une réponse aux difficultés que nous rencontrons, notamment en période estivale mais pas que.....

L'ÉCHO DE LA BIBLIO !

Rétrospective 2023

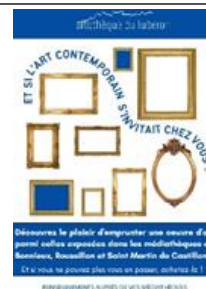
Nos activités régulières



Tous les derniers jeudis du mois, nous nous retrouvons pour échanger sur nos lectures, découvrir de nouveaux auteurs, dire ce que l'on a aimé et pas aimé...
C'est un moment convivial à venir partager autour d'un thé !

Le prochain le jeudi 25 janvier 2024 à 17h à la bibliothèque.

L'artothèque : le prêt d'œuvres d'art sur le même principe que le prêt de livres !
Les œuvres ont été renouvelées au mois d'octobre, venez les découvrir et les emprunter, si cela vous plaît !



Pendant les vacances, des animations pour les enfants. Ici, un dessin réalisé par les enfants, lors de l'après-midi « jeux autour du livre et de la lecture », pendant les vacances scolaires d'avril 2023.

**Lors des prochaines vacances scolaires de Février, le concept sera reconduit.
Renseignements dans la newsletter de la bibliothèque de février 2024.**



PAROLES DE FEMMES du 6 au 23 novembre 2023.

Sur TROIS lieux emblématiques du village, nous avons proposé de recueillir vos contributions au sujet de la « femme » : dans la « boîte à l'être » à la bibliothèque et dans la boîte aux lettres dans la petite Chapelle, *Galerie Éphémère* ! Dans celle-ci, une exposition des dessins de la maternelle du Boisset et des écrits réalisés par les CM de l'école du village, on a eu des perles !!!



Dans la Grande Chapelle, une exposition de l'artiste « Jannick Chiraud » et une exposition sur « la femme dans la société française en 14/18 ».



Corine Milian, « artiste de musique », a donné un concert le dimanche 19 novembre en fin d'après-midi : un mélange de chansons de sa composition et des extraits de contributions tirées de la « boîte à l'être » ! Le public était nombreux et conquis, une belle soirée, encore merci à ELLE.



La « boîte à l'être » s'en est allée le jeudi 23 novembre vers Saint-Saturnin-lès-Apt, les contributions étaient nombreuses, elles ont été confiées à la SCOOP Terra Incognita, partenaire du projet. Le devenir des écrits est à l'étude.

L'ÉCHO DE LA BIBLIO !

Rétrospective 2023 (suite)

Les Ateliers « Energie(s) et Climat »



En octobre dernier, quelques villageois se sont réunis pour découvrir les causes et les conséquences du réchauffement climatique autour de la « Fresque du climat », ainsi que les gestes individuels impactants lors de l'atelier n°1.

Dans la foulée, s'est tenu l'atelier n°2 qui était, lui, consacré aux projets à mettre en place pour que l'ensemble des habitants de Saint-Martin soient résilients, face aux crises et ruptures d'approvisionnement auxquels nous allons très probablement devoir faire face ces prochaines années.

Des ateliers participatifs

Dès le début, ces deux ateliers ont été conçus pour encourager la participation active de chacun. Les discussions animées ont permis à chacun de partager ses connaissances, ses préoccupations et ses idées. Il n'y avait ni « profs » ni élèves, mais plutôt une communauté d'apprenants partageant des idées, des expériences et des solutions.



Ludique et pas « prise de tête »

Ces ateliers n'étaient en aucun cas des cours magistraux monotones. Au contraire, les activités ludiques ont permis de démystifier des sujets parfois complexes. Des jeux, des quiz, des simulations, l'humour et le plaisir ont été au rendez-vous. Les sourires et les éclats de rire ont illustré que la compréhension des défis énergétiques et climatiques peut être à la fois informative et divertissante.



En parallèle et en association avec le Service Livre et Lecture du département, une conférence de M. Louis Derrac sur « *Les enjeux humains et environnementaux du numérique* » s'est tenue le vendredi 6 octobre à 19h à la Chapelle des pénitents. Un public malheureusement peu nombreux mais de qualité car concerné et participant activement au débat.

Envie de participer aux prochains ateliers ?

Si vous avez manqué ces ateliers, ne vous inquiétez pas ! L'énergie positive qui a émané de cette rencontre nous donne envie de continuer sur cette lancée. Les prochains ateliers seront tout aussi interactifs et amusants. Que vous soyez un expert en la matière ou que vous découvriez ces sujets pour la première fois, il y aura toujours une place pour vous. Rejoignez-nous pour explorer ensemble les solutions possibles à l'échelle de nos villages, échanger des idées et agir pour un avenir énergétique durable. Parce que chaque petite action compte, et ensemble, nous pouvons faire une grande différence.

Atelier n°1 : Dimanche 14 janvier 2024 – de 14h à 17h

Atelier n°2 : Dimanche 11 février 2024 – de 14h à 17h

Pour plus d'infos, Jacqueline RENAUD 0630006204 - Pour recevoir le rappel des dates et autres infos :

Horaires d'ouverture : mercredi de 9h à 12h / 15h à 18h, jeudi et vendredi de 15h à 18h.

Renseignements au 0490751496 ou par mail : bibliotheque@saintmartindecastillon.fr

La bibliothèque sera fermée du 26 décembre au 2 janvier 2024.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Hélène, Huguette, Michèle et Patricia.

PROJET CULTUREL 2024

Steren Nui exposera cet été à la Chapelle des Pénitents Blancs et à la Galerie Éphémère

Dans le cadre de l'édition 2024 de la programmation estivale de Saint Martin, l'artiste plasticienne Steren Nui accompagnera l'été, à l'ombre fraîche de ses draps peints, avec l'exposition « Draps : Étoffes des rêves », dans l'écrin de la chapelle des Pénitents Blancs.



Steren Nui© Romaric Liégeois

L'artiste, autodidacte, nourrie par ses multiples expériences créatrices dans différents domaines, dont le théâtre écrit et joué, souhaite initier, à Saint Martin, cette année, une approche originale du rêve. Ce thème du rêve se prête, de façon privilégiée, à partager avec le public les coulisses et le laboratoire du geste créatif, car le rêve est l'une des sources spontanées les plus profondes et fécondes de la création artistique. De conversations spontanées et sans retenue est né le projet de donner forme aux rêves de quiconque se prêterait à ce jeu ambitieux et, au premier abord, si déroutant ! D'où cet article préparatoire à une grande aventure dont la matrice sera la part de vous-même que vous voudrez bien lui accorder... Nous sommes certains que notre proposition interrogera, interpellera et que vous serez nombreux à rejoindre Steren Nui pour vivre une expérience unique dans une Création Artistique : vous, porteur d'un rêve, deviendrez le creuset d'une œuvre d'Art.

Une valse à trois temps...

À la faveur de ce projet, Steren Nui invite les habitants de Saint-Martin-de-Castillon et des villages alentours, à un pas de deux, en trois temps...

Au premier temps de la valse : début mars 2024

Soirée conférence dialoguée lors de laquelle Steren Nui rencontrera les habitants, présentera sa démarche artistique et explicitera les circonstances et les détails de ce projet dans lequel chacun de vous sera l'impulsion des créations qui seront exposées durant l'été.

Au deuxième temps : courant mars 2024

Série de rendez-vous, entre l'artiste et les personnes de la commune et des environs, intéressées par la dimension participative de la proposition artistique et qui se sentent prêtes à confier à l'artiste leurs rêves – bons ou "mauvais" rêves ! Steren Nui souhaiterait puiser dans ces ressources collectées, intimes et anonymes, pour s'en inspirer en les transposant dans le processus de création de l'exposition « **Draps : Étoffes des rêves** ».

Au troisième temps de la valse : avril 2024

Steren Nui engagera la phase de production de l'œuvre qui sera exposée pendant l'été dans la *chapelle des Pénitents Blancs*.

Parallèlement à ce volet « en mode majeur » qui place nos rêves humains au centre de l'attention, Steren Nui présentera, à la *Galerie éphémère*, une autre facette de son travail : une série de toiles classiques et de moindres formats, rassemblées sous le titre de « **Solastalgia** ». Cette fois, l'artiste questionne le destin humain dans son lien à l'environnement, au cosmos et à l'égard de notre refuge, la Terre.

Un appel à la « cueillette de draps »

Steren Nui lance, dès à présent, un appel aux Saint-Martinois et aux habitants des communes voisines, en vue de procéder à une « cueillette de draps ». L'artiste recherche des draps anciens, épais, idéalement et de préférence de grandes dimensions, en coton, lin, chanvre ou métais, blancs, blanc cassé, crème, légèrement grisés ou ivoire. N'hésitez pas à vous signaler, directement, auprès de Steren Nui en la joignant par sms, par mail ou par téléphone, à votre convenance, au [06 64 55 88 28] ou [steren-nui@acta-diurna.fr].

Steren Nui vous remercie, par avance, de relayer largement l'information sur son projet, et pour votre aimable contribution.

La date de la Soirée conférence dialoguée, sera annoncée par affichage et sur les réseaux sociaux de la Mairie.

L'ÉCHO DES ÉCOLES

L'école du Boisset



UN MOMENT DE PARTAGE

ON A PRÉPARÉ DES SABLÉS DE NOËL UN GÂTEAU EN COEUR AU KIWI POUR PARTAGER UN GÔTER AVEC LES PERSONNES AGÉES DU FOYER RURAL DE SAINT MARTIN DE CASTILLON.
ON LEUR A AUSSI FAIT DES DESSINS. PUIS NOUS AVONS PARTAGÉ UN MOMENT ARTISTIQUE. C'ÉTAIT TRÈS JOYEUX. ON ÉTAIT TRÈS CONTENTS.

MERCI À EUX.

LES ENFANTS DU
SEV BOISSET MARLE
NEIRA BIANCA LOUISON ELIOTT
MYLLA LINA HANA LOUIS
JULIA ORSO
GABRIEL EDEN
SIERRA EV
ROMANE WILLOW KIARA
EZRA ARIANE TOM



L'ÉCHO DES ÉCOLES

L'école du Village

Un Noël express !

Bonné est un petit garçon de sept ans. Il a une sœur qui s'appelle Stella. Il habite à Milan, en Italie. Il adore le père Noël.

A l'autre bout de la Terre, au Pôle Sud fête ses cent ans. Alors Bonné veut lui rendre visite. Dans la nuit, il fugue et prend un billet d'avion pour le Pôle Sud, avec ses économies. Dans l'avion derrière lui, il entend des gens, une femme et un homme qui préparent un mauvais coup.

L'avion arrive vers six heures du matin au Pôle Sud. Bonné décide de les suivre pour comprendre. Ils passent par une forêt sombre et les voit entrer dans une grotte sous la glace. Bonné s'approche de la grotte et entend parler d'empoisonnement du père Noël ! Il se dit qu'il faut aller le prévenir...

Bonné regarde autour de lui et voit un troupeau d'élan. Il marche vers le troupeau et demande à un élan s'il peut l'emmener à la maison du père Noël. L'élan lui dit oui et l'emmène au plus vite. Une fois arrivé, Bonné saute de l'élan et court vers la maison du père Noël. Dans la maison, il voit sur le canapé, un gros bonhomme habillé en rouge. Il a un gâteau devant lui.

- Bonjour Monsieur le Père Noël, dit Bonné en oubliant son anniversaire.
- Bonjour, mais qui es-tu ? demande le père Noël en buvant son thé
- Des gens veulent vous empoisonner ! répond Bonné.
- Tu es sûr de toi ? Mais comment t'appelles-tu ?
- Je m'appelle Bonné et j'ai 7 ans. Une femme et un homme veulent vous empoisonner !
- Je te crois, j'ai déjà vécu ce genre de situation, et je vais partir plus tôt pour ma tournée de Noël. Au moins ; ils ne pourront rien faire contre moi, dit le père Noël avec une tête de dégoût.
- Est-ce que je peux venir avec vous ? demande Bonné
- Oui mais à condition que tu sois sage répond le père Noël.

La maison de Bonné était la dernière de la tournée. Bonné sauta dans la cheminée avec ses cadeaux et se glissa dans son lit très douillé.

Le lendemain, ses parents n'avaient pas remarqué son absence. Bonné a pu découvrir de beaux cadeaux.

Roméo, Louann, Sylvio et Gaël, CM2



L'ÉCHO DES ÉCOLES

L'école du Village (suite)

Les aventures fantastiques de Bernard à Noël

Il était une fois un soir de Noël, une famille nommée Dubois. Ils étaient rassemblés autour du sapin avec des chocolats. Bernard, le petit garçon de la famille, était tout excité de rencontrer le père Noël. Il portait un bonnet de Noël tout clignotant.

A minuit pile, le père Noël ne vint pas ! Bernard était très triste et se demandait pourquoi le père Noël ne passait pas. Peut-être que le père Noël avait disparu dans le Pôle Nord ?

Bernard pris la décision de partir à sa recherche. Il avait remarqué qu'il y avait des traces d'animaux dans la neige et décida de les suivre. Il marcha deux kilomètres et trouva le traineau du père Noël ainsi que son renne. Le renne lui dit que le père Noël avait été kidnappé par le père Fouettard qui voulait échanger les cadeaux contre du charbon. Le renne proposa à Bernard de prendre le traineau et de partir en direction du Pôle Nord pour retrouver le père Noël. Après un long voyage, mais rapide, ils arrivèrent devant la cabane du père Fouettard, et Bernard regarda par la fenêtre. Il vit le père Noël attaché sur une chaise. Bernard cria pour faire sortir le père Fouettard car les lutins du père Noël avaient préparé un piège : ils avaient mis un sac au-dessus de la porte pour capturer le père Fouettard.

Les lutins délivrèrent le père Noël et enlevèrent le charbon de la hotte pour y remettre les jouets.

Les cadeaux furent tous bien chargés dans le traineau. Maintenant, le père Noël était prêt à faire sa tournée mais il allait falloir se dépêcher. Tous les enfants allaient pouvoir être contents et joyeux !

Mélina, Charlotte, CM1 Méline et Solan, CM2



Un Noël sans matériel !

Il était une fois, dans la forêt de Noëlbon, le père Noël dans le village de Noëlcity. Le père Noël fabriquait des cadeaux pour les distribuer à tout le monde dans la nuit de Noël.

Alors qu'il chargeait le traineau, le père Noël s'aperçut qu'il n'y avait plus assez de matériel pour que le lutin bricoleur puisse fabriquer le dernier cadeau. Tout le monde était affolé car il manquait un cadeau !

Soudain, le lutin bricoleur retrouva un ticket de caisse du magasin de matériel, par terre, à côté du traineau et dit :

- Ça y est ! je sais où est le matériel ! Il est dans le traineau. En allant l'acheter je l'ai oublié au fond.

Ils allèrent donc tous au traineau, chercher le matériel. Ils durent enlever tous les cadeaux pour le récupérer et construire le cadeau à toute vitesse, avec le lutin bricoleur.

Ainsi le père Noël put livrer les cadeaux.

Le lendemain matin, tous les enfants du monde entier furent très contents de pouvoir retrouver leurs cadeaux au pied du sapin.

Eden, CM1, Marin, Emmy, et Evan, CM2

L'ÉCHO DES ÉCOLES

L'école du Village (suite)

Les enfants de Noël

C'est l'histoire de quatre cousines et cousins : Cassandra, Pepeur, Flash et Michel. Ils vont chez le père Noël au Pôle Sud, c'est leur grand-père, il est super grassouillet et porte une barbe blanche.

En arrivant, Michel s'affole car il ne voit pas son grand-père. Ils montent tous dans le grenier, et l'entendent tousser : il est très malade. Comment pourra-t-il distribuer les cadeaux avec cette maladie de Canlute, bien connue au Pôle Sud?

Alors vite, ils vont chercher le livre des remèdes. Il faut trouver au plus vite une dent d'ours polaire et une griffe de loup arctique. Pour aller chercher la griffe du loup, les cousins accompagnés de tigres passent par le village des morts vivants et doivent sortir leur chourikène mais les morts vivants ne craignent rien. Michel est blessé par un chourikène et tout le monde doit le porter. Après une heure de recherche, il trouve un loup arctique, au bord d'une falaise. Les tigres sautent sur le loup et puis lui arrachent une griffe.

Tout le monde peut repartir pour aller chercher la dent d'un ours polaire. Ils passent alors par le pays des saucisses et des sucreries. Ils se régalaient ! Ils trouvent une tasse faite en dents d'ours polaire. Ils prennent un couteau que leur grand-père leur a donné pour racler un peu cette tasse et récupérer une dent. Ils vont vite retrouver le père Noël dans le grenier où il agonise. Ils mélangent ensuite les deux ingrédients.

C'est ainsi qu'ils soignent le père Noël qui peut alors distribuer tous les cadeaux à temps.

Grâce à leur médicament, le père Noël ne risquera plus jamais d'avoir la Canlute.

Pauline, Soline, Emy, Yloé, CM1, Lou, CM2.



L'abominable calcul de Noël

Le père Noël habite en haut du Pôle Nord et le père Fouettard, son frère, habite dans la forêt noire avec ses lutins maléfiques. Le père Noël n'aime pas trop les calculs. Les deux frères ne s'entendent pas et sont les pires ennemis.

Alors que le père Noël et ses lutins sont en train de préparer le traineau avec les cadeaux pour la livraison de Noël, ils se font assommer par les lutins maléfiques à la demande de leur chef, le père Fouettard.

Les lutins enferment les cadeaux avec le père Noël dans le bunker blanc au fond de la forêt sombre du père Fouettard. Le père Fouettard sait bien que son frère est nul en mathématiques. Il décide donc que tous les cadeaux seront écrasés par le plafond du bunker qui tombera si le père Noël ne résout pas le calcul : 3×5 . Persuadé qu'il n'y arrivera pas, il explique au père Noël ce qu'il faut faire pour sauver les cadeaux et la nuit de Noël. Le père Noël est très énervé car il pense qu'il n'arrivera pas à faire ce calcul. Il perd la tête, lance ses deux lutins vers le mur où se trouve le clavier avec les chiffres pour donner le résultat du calcul. Les lutins atterrissent sur les touches 1 et 5.

La porte derrière laquelle se trouvent les cadeaux s'ouvre. Le père Noël est très content et sort du bunker en dansant jusqu'au père Fouettard qui n'en revient pas. Il dit à ses lutins de remettre les cadeaux dans le traineau. Il met alors trois gifles au père Fouettard : une parce qu'il a volé ses cadeaux, une autre pour l'avoir assommé, et une dernière pour se venger et lui faire comprendre qu'il était le plus fort.

Maintenant le père Fouettard a peur de son petit frère, le père Noël, qui fait une grande fête et peut aller distribuer les cadeaux pour le plus grand bonheur des enfants.

Maël, Matteïs, Bastien, Léon, CM1



Invitation

*Madame le Maire,
Le conseil municipal et
Les agents de la commune,*

*Ont le plaisir de vous convier à la
cérémonie de vœux qui aura lieu :*

***Vendredi 26 janvier 2024
à 18h30***

***Chapelle des Pénitents
Saint Martin de Castillon***



Prochain numéro – MARS 2024